

**Compte rendu Sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 09 mai 2016**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE SEIZE, le NEUF du mois de mai à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 02 mai 2016.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, DROUIN (à partir du point 1.5), MULLER (à partir du point 4), MATELIC, WATRIN, CORRADI (à partir du point 4), BOLTZ, CANTELE, HALTER, PELIZZARI (à partir du point 4), FAVIER et HENRY.

Membre ayant donné procuration : néant

Absents excusés : MM. MULLER (du point 1.1 au point 3.1 inclus), CORRADI (du point 1.1 au point 3.1 inclus), PELIZZARI (du point 1.1 au point 3.1 inclus)

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : M. LOGNON, Mme OSTER et M. SERRIER (à partir du point 4),

**Le Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 avril 2016**

**Le Président** demande au Bureau Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 avril 2016, et le cas échéant s'il y a des remarques.

**Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 11 avril 2016.**

**1. LOGEMENT**

**1.1 DB 2016-25 - Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre de l'opération ravalement de façades, à un particulier et pour un montant total de 915,00 €,
  - Et DECIDE de procéder à son versement.

**1.2 DB 2016-26 - Programme d'intérêt général (PIG) - Attribution de subventions**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG), à divers particuliers et pour un montant total de 6 569,45 €
  - Et DECIDE de procéder à leur versement.

**1.3 DB 2016-27 - Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne « Isolation thermique », à divers particuliers et pour un montant total de 2 097,00 €,
  - Et DECIDE de procéder à leur versement,

**1.4 DB 2016-28 - Aide au surcoût foncier – Demande présentée par la Société BATIGERE SAREL pour la réalisation de 32 logements PLUS et PLAI – rue Aristide BRIAND – Lotissement Seilles Andennes – Marange-Silvange**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer une subvention de 96 000 euros à la société BATIGERE SAREL dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier pour l'opération de construction de 32 logements collectifs locatifs (25 PLUS et 7 PLAI) à Marange-Silvange, A. BRIAND – lotissement Seilles Andennes,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer à cet effet entre la CCPOM et BATIGERE SAREL afin de formaliser les modalités de versement de cette subvention.

**1.5 DB 2016-29 - Construction de 11 logements par la Société « Metz Habitat Territoire (MHT) » à Moyeuvre-Grande- Attribution de la garantie d'emprunt de la Communauté de Communes**

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

Vu le rapport établi

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt signé entre la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 : Le Bureau communautaire accorde sa garantie à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 889 058,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de quatre Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 11 logements à Moyeuvre-Grande, rue Poincaré

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PLUS
Montant :	415 178,00 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	40 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% <i>Révision du taux du d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

### Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLUS Foncier
Montant :	171 601,00 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	50 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0,60% <i>Révision du taux du d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

### Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	214 115,00 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	40 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20% <i>Révision du taux du d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

### Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt :	PLAI Foncier
Montant :	88 164,00 euros
Périodicité des échéances :	Annuelle
Durée totale du prêt :	50 ans
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20% <i>Révision du taux du d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>

Modalité de révision :	Double révisabilité limitée
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%.</i>

**Article 3 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4 :** Le Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

## **2. DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **2.1 – DB 2016-30 - Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Attribution de subventions**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable, à divers particuliers pour un montant total de 189,50 €,
  - Et DECIDE de procéder à leur versement.

## **3. ADMINISTRATION GENERALE**

### **3.1 DB2016-31- Attribution d'une subvention à l'Association « CCPOM – Convivialité »**

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'attribuer une subvention au profit de l'Association « CCPOM Convivialité » (Amicale du Personnel de la CCPOM) pour un montant de 3.844,90 €,
  - Et DECIDE de procéder à son versement,

## **4. INFORMATION ET COMMUNICATION**

- Points sur l'état d'avancement du groupe de travail transition énergétique
- Tableau de bord d'activités au 30/04/2016
- Tableau de bord financier au 30/04/2016
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/03/2016
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/04/2016
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 30/04/2016
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 30/04/2016
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 30/04/2016
- Autres communications

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h20.



Affiché le 12/05/2016  
Rombas, le 11 mai 2016  
Le Président,

Lionel FOURNIER